



Des écosystèmes en santé

DANS LA ZONE DE QUÉBEC

- Dans la bande riveraine fluviale de 1 km : 37 % du territoire est constitué de milieux urbanisés, 32 % de terres cultivées et 31 % de milieux naturels.
- Les bandes riveraines remplissent plusieurs fonctions. En plus de constituer un habitat pour la faune et la flore, elles servent de rempart contre l'érosion.
- Une centaine d'espèces de poissons y sont répertoriées, dont 25 prennent une importance particulière, incluant 8 espèces en péril.
- 98 % de la superficie des aires protégées se retrouvent dans la bande riveraine fluviale de 1 km ou dans le fleuve.
- Huit espèces floristiques associées au fleuve sont désignées menacées.



Des aires à protéger

Le réseau des aires protégées couvre environ 9 % du Québec. Ces territoires terrestres ou aquatiques voient leur diversité biologique et leurs ressources naturelles protégées par la loi. Habitat faunique, parc marin ou refuge biologique : leurs désignations sont multiples (23) et relèvent parfois du gouvernement fédéral, parfois du Québec. Quant à leur gestion, elle peut être assumée par des organismes de conservation.

Dans la zone de Québec, 9 % du territoire est protégé, essentiellement dans le fleuve et sa bordure d'un kilomètre, entre l'Île-d'Orléans et la Côte-de-Beaupré. La rive nord abrite entre autres cinq réserves naturelles sur des terres privées, dont celle des Battures-de-Saint-Augustin-de-Desmaures. Sur la rive sud, on protège des aires d'oiseaux aquatiques, cinq forêts exceptionnelles et deux zones dont la flore est menacée.

Le gouvernement fédéral a désigné comme aire protégée la Réserve nationale de faune du cap Tourmente, où s'arrêtent à chaque année des milliers d'oies, et le Refuge d'oiseaux migrateurs de Saint-Vallier, sur la rive sud.

Des espèces menacées...

C'est l'un des grands défis de la communauté mondiale : empêcher la disparition de milliers d'espèces animales ou végétales menacées d'extinction par la transformation des lieux, la pollution ou les changements climatiques.

Aujourd'hui, au Québec, plus d'une centaine d'espèces fauniques (38) et floristiques (78) sont désignées par la loi : menacées quand on appréhende leur disparition comme la gentiane de Victorin qui pousse dans les marais de Beaumont ou Château-Richer, ou vulnérables quand leur survie est précaire, comme le faucon pèlerin ou l'éperlan arc-en-ciel. En tout, huit plantes associées au fleuve sont menacées.



Des milieux naturels d'intérêt

D'autres milieux naturels sont cruciaux pour la faune et la flore, mais leur protection est plus limitée. On reconnaît cependant des aires de conservation gérées, des sites fauniques d'intérêt, des zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) et des parcs nature urbains. Alors que plusieurs terrains, souvent limitrophes au fleuve, sont privés et... privés de toute protection.

Généralement, les battures et les rives du fleuve, à l'exception des zones urbaines de Québec et Lévis, concentrent des milieux protégés et des espèces menacées ou vulnérables. Selon certaines analyses, la valeur écologique du littoral est jugée de « bonne » à « très bonne ».

Et des espèces envahissantes

Après la destruction des habitats naturels, c'est l'arrivée d'espèces exotiques qui compromet le plus un écosystème. Ces envahisseurs végétaux, animaux ou micro-organismes, arrivent de partout, par des plantes importées ou les grands navires. Il est souvent impossible de les éliminer et très coûteux de contrôler leur progression.

